

Rapport d'activités **2021**

SYNDICAT DEPART
MARS 2022



SYNDICAT D'ETUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMENAGEMENT
DE LA REGION TROYENNE





Le mot du Président

Ce début d'année 2022 est de nouveau impacté par les effets de la pandémie qui a continué de marquer, au fil des mois, le déroulé de l'année passée. Nos territoires ont en effet dû poursuivre, en 2021, leur adaptation à un contexte sanitaire évolutif, dont les cycles successifs ont conditionné le fonctionnement des collectivités. Le syndicat DEPART s'est attaché, pendant cette période, à développer son accompagnement et son expertise auprès des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement et d'urbanisme, participant ainsi à la construction de projets de territoires plus résilients.

Surtout, 2021 a concrétisé la première année de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube approuvé en 2020. « Le passage de la stratégie à l'action » constituait d'ailleurs le thème des Rencontres Nationales des SCoT qui se sont tenues à Saint-Malo et auxquelles les membres de notre syndicat ont pu assister et contribuer, relayant les missions et travaux réalisés localement pour faire vivre notre Schéma.

Les chantiers engagés ont à ce titre été nombreux l'an passé : définition d'une feuille de route pour la mise en compatibilité progressive des documents

d'urbanisme locaux (PLU(i), cartes communales), lancement du projet Trame verte en Champagne crayeuse pour conforter les structures végétales au sein de la plaine agricole, inventaire du foncier économique des zones d'activité et des friches à l'échelle des 9 intercommunalités et 352 communes formant notre périmètre, ou encore participation aux réflexions stratégiques sur les enjeux de l'énergie, de l'eau ou de l'artificialisation des sols...

En toile de fond, notre syndicat est par ailleurs resté pleinement investi sur ses missions quotidiennes de suivi technique et d'analyse des dossiers, afin d'assurer en continu son rôle d'articulation et de mise en cohérence des différentes politiques publiques.

Ce rapport d'activités vous permettra de mesurer la diversité des actions et des missions relatives à la compétence SCoT portée avec toujours autant de conviction par notre syndicat, dans un esprit de dialogue et de partage.

Bonne lecture à toutes et tous !



Jean-Pierre ABEL

Président du syndicat DEPART

Photo en première de couverture : Pargues

Photo en quatrième de couverture : Villeret

Sommaire

01

Le syndicat DEPART p.5

La structure p.5

Le périmètre d'intervention p.6

Les missions p.7

Les instances syndicales p.7

L'équipe p.9

02

Les activités p.11

*Mettre en œuvre le SCoT, ou comment passer de la
stratégie à l'action p.12*

*Le suivi des documents d'urbanisme
et la veille à la compatibilité p.14*

La réalisation de travaux d'approfondissement p.16

*L'assistance et l'accompagnement des collectivités
en matière d'aménagement et d'urbanisme p.18*

*La participation aux démarches
et réflexions en matière d'aménagement p.21*

La gestion administrative du syndicat p.25

*La gestion des données statistiques
et infographiques p.28*

L'animation du syndicat p.29

03

Le bilan financier p.30

Le syndicat *DEPART*

La structure

Le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) est un établissement public de type syndicat mixte fermé. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1990.

Il regroupe depuis le 26 avril 2018 neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines,
- la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche,
- la communauté de communes du Pays d'Othe.

Le siège du syndicat DEPART est fixé au 28 boulevard Victor Hugo à Troyes (dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs).



Le périmètre d'intervention

Le territoire du syndicat DEPART s'inscrit au cœur du département de l'Aube au sein de la région Grand Est. Le périmètre rassemble des territoires urbains, périurbains et ruraux organisés autour du pôle de l'agglomération troyenne, rassemblant environ 130 000 habitants, mais également de pôles urbains et ruraux structurants plusieurs bassins de vie.

Suite aux évolutions législatives et territoriales de ces dernières années (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 et révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), et par la volonté commune de neuf intercommunalités d'élaborer ensemble un SCoT structurant au sein du département de l'Aube, le périmètre du syndicat a évolué progressivement pour constituer l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube, sur 80% de la superficie du département, 352 communes et 256 254 habitants (RP 2019).



Les missions

Le syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la mise en œuvre et la gestion dans le temps (modification, révision) d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il assure ainsi la compétence « schéma de cohérence territoriale » en lieu et place de ses membres.

A ce titre, le syndicat peut :

- réaliser toute activité d'étude, d'ingénierie, d'animation et de coordination, nécessaire à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à la gestion du SCoT,
- produire des avis et des conseils en aménagement, urbanisme et développement durable,
- développer des réflexions et des échanges sur le territoire et avec les autres territoires.

Les instances syndicales

Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité syndical, composé de délégués syndicaux (titulaires et suppléants) désignés par les EPCI, dont la répartition est fixée par les statuts.

Ces statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 pour faciliter le fonctionnement du Comité syndical à travers l'adaptation des règles de représentativité. Réinstallé le 14 septembre 2020 suite au renouvellement des exécutifs communaux et communautaires, le Comité syndical compte 114 délégués dont 74 titulaires, répartis comme suit :

- 37 pour la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- 4 pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- 4 pour la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- 4 pour la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines,
- 6 pour la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- 5 pour la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- 5 pour la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- 5 pour la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- 4 pour la communauté de communes du Pays d'Othe.

Séance du Comité syndical de réinstallation en 2020



Le Bureau

Le Comité élit en son sein un Bureau pour préparer les décisions du Comité syndical. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le Comité a élu les 16 membres formant l'actuel Bureau syndical.

Président

- Monsieur Jean-Pierre ABEL
Troyes Champagne Métropole, Maire de Les Noës-près-Troyes

Vice-Président.e.s (4)

- 1^{ère} VP : Madame Claude HOMEHR
Maire-adjointe de Creney-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- 2^{ème} VP : Monsieur Olivier JACQUINET
Maire de Mesnil-Sellières (Forêts Lacs Terres en Champagne)
- 3^{ème} VP : Madame Solange GAUDY
Maire de Le Chêne (Arcis Mailly Ramerupt)
- 4^{ème} VP : Monsieur Roger BATAILLE
Maire d'Ervy-le-Châtel (Chaourçois et Val d'Armanche)

Membres (11)

- Monsieur Christian BLASSON
Maire de Saint-Léger-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Christian BRANLE - démission en 2021
Maire de Lusigny-sur-Barse (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Jannick DERAEEVE
Maire de Rigny-le-Ferron (Pays d'Othe)
- Monsieur Olivier DUQUESNOY
Maire de Saint-Pouange (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Philippe FAIVRE
Maire-adjoint de Buchères (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Lionel HUARD
Maire de Morvilliers (Venduvre-Soulaines)
- Monsieur Gilles JACQUARD
Maire de Molins-sur-Aube (Lacs de Champagne)
- Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE
Maire-adjoint de Bar-sur-Aube (Région de Bar-sur-Aube)
- Monsieur Denis POTTIER
Maire de Sainte-Maure (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Marion QUARTIER
Maire de Marolles-les-Bailly (Barséquanais en Champagne)
- Madame Christine THOMAS
Maire-adjointe de Troyes (Troyes Champagne Métropole)



L'équipe

Pour mener à bien ses missions, le syndicat DEPART dispose d'une équipe technique composée de trois urbanistes, d'une assistance en secrétariat et comptabilité, et bénéficie de services statistiques et cartographiques mis à disposition par la communauté d'agglomération.



Madame
Claudie LEITZ
Directrice



Madame
Aurore CHAUSSEPIED
Chargée d'études SCoT



Monsieur
Guillaume PATRIS
**Chargé de mission
Urbanisme durable**



Monsieur
Andréa IOELE
**Chargé de mission
Trame Verte et Bleue**

En septembre 2021, le syndicat a accueilli un nouveau collaborateur au terme d'un stage de 6 mois réalisé au premier semestre. Monsieur Andréa IOELE, d'une formation en aménagement du paysage, biodiversité et écologie, assure désormais la fonction de Chargé de mission Trame Verte et Bleue afin de conforter l'équipe sur cette thématique.

Assistance secrétariat et comptabilité

- Madame Eliane TAPE
- Madame Laëtitia DAVID

Service partagé statistique et cartographique

- Madame Céline CHANTRENNE
- Monsieur Alain MOUSTIER
- Monsieur Marc DURAND

Le syndicat a également accueilli en février 2021, pour une durée d'une semaine, la collégienne Clara DUALE pour un stage de découverte en milieu professionnel.

Les activités

L'année 2021 a été consacrée au lancement de la mise en œuvre du SCoT des Territoires de l'Aube, approuvé en 2020 après plus de deux années et demi d'étude et de procédure. « Faire vivre le SCoT » et « passer à l'action », telles sont désormais les devises du syndicat pour que la philosophie et les orientations du document trouvent leur déclinaison et leur traduction concrète dans les projets.

Pour ce faire, une série de réunions d'information a été conduite afin de présenter le SCoT et de partager avec les intercommunalités et les communes les grands enjeux d'aménagement du territoire. En parallèle, les premiers leviers de la mise en œuvre ont été mis en place : établissement d'une feuille de route et conception d'un guide pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, construction progressive d'un observatoire du foncier économique pour mieux comprendre et suivre les dynamiques territoriales, conduite d'une étude des corridors écologiques de la trame verte sur l'unité géographique de la Champagne crayeuse...

Alternant entre un mode de fonctionnement en télétravail et en présentiel au gré de l'évolution du contexte sanitaire, l'équipe technique a également poursuivi en 2021 ses différentes missions :

- **le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité** dans le cadre des procédures engagées ;
- **la réalisation de travaux d'approfondissement** sur certaines thématiques en collaboration avec les partenaires locaux,
- **l'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme** par la production de conseils techniques et juridiques ainsi que la réalisation de documents pédagogiques (plaquettes, fiches-outils...) ;
- **la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement** dans le cadre de la veille à l'articulation et à la cohérence des politiques publiques ;
- **la gestion administrative du syndicat** : préparation des avis et décisions, interventions, préparation des bureaux et comités syndicaux ;
- **la gestion des données statistiques et infographiques** : données cadastrales, documents d'urbanisme sous Système d'Information Géographique, assistance aux communes ;
- **l'animation du syndicat** : publication des lettres du SCoT, gestion et mise à jour du site internet.

Mettre en œuvre le SCoT, ou comment passer de la stratégie à l'action

« SCoT, action ! », telle pourrait être résumée l'entrée emblématique dans la période de mise en œuvre du SCoT des Territoires de l'Aube approuvé le 10 février 2020 et exécutoire depuis le 29 juillet 2020. C'est ce passage à l'opérationnel qui a guidé le travail de l'équipe du syndicat pendant cette année 2021, à travers différentes étapes ayant vocation à faire vivre les orientations de ce document de planification stratégique établi à l'échelle d'un large territoire.

Réunions territorialisées



En premier lieu, le syndicat a proposé à ses membres des réunions d'information sur le SCoT et l'articulation des documents de planification et d'urbanisme.

Sur un format d'environ deux heures, ces réunions ont permis d'évoquer la hiérarchie des normes, la notion de compatibilité, les orientations du SCoT, le lien avec le SRADDET¹ et avec les PLU(i)² (dans la perspective du transfert de la compétence aux intercommunalités dont l'échéance a été reportée du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021).



Plusieurs présentations SRADDET/SCoT/PLU(i) ont ainsi été réalisées en conseils communautaires, bureaux communautaires ou en conseils municipaux au cours du premier semestre 2021, à la demande.

Analyse de la compatibilité SCoT / PLU

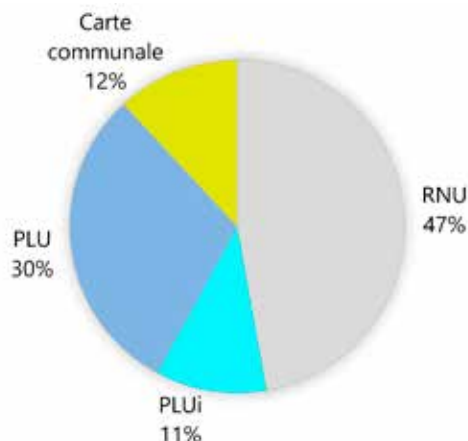
Une feuille de route a ensuite été établie, présentée et validée par les membres du Bureau, relative à la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT. Le syndicat DEPART a en effet décidé d'accompagner les territoires pour la mise en compatibilité avec le SCoT à travers l'analyse progressive des PLU et cartes communales en vigueur.

Plusieurs critères ont été pris en considération afin de hiérarchiser le travail et de prioriser dans le temps les documents à flécher, au regard du nombre de documents concernés (150 documents opposables à la date d'entrée en vigueur du SCoT, couvrant 53% des communes comprises dans le périmètre).

¹ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

² Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)

Ainsi, 42 documents sont apparus prioritaires pour l'analyse de la compatibilité avec le SCoT (communes jouant un rôle de polarité dans l'armature territoriale, ancienneté du document, dynamiques démographique et résidentielle, etc...), travail programmé sur trois années jusqu'en 2023.



150 documents opposables sur le périmètre du SCoT :

- 42 cartes communales,
- 107 PLU,
- 1 PLU intercommunal à l'échelle de 38 communes (communauté de communes Vendeuvre-Soulaines).

L'analyse de la compatibilité est réalisée à partir des orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT qui demandent plus particulièrement à être traduites à l'échelle des documents d'urbanisme. Plus d'une cinquantaine de points constitue ainsi la grille de lecture de la compatibilité, appréciée de manière globale au terme de l'exercice. La première fiche réalisée a été transmise à la commune d'Arcis-sur-Aube en décembre 2021.

Guide de compatibilité

En parallèle, le syndicat s'est attelé à la conception d'un guide de compatibilité afin de faciliter l'appropriation des orientations du SCoT et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme. Structuré sous la forme de fiches thématiques répondant aux grands enjeux du document, le guide rappelle les orientations plus particulièrement concernées par le thème examiné, expose les attentes et les clés de lecture, puis décline les outils réglementaires mobilisables dans le PLU(i) pour traduire les orientations et donne plusieurs exemples et illustrations graphiques. En cours de finalisation, ce guide sera publié et diffusé en 2022.

Observatoire du SCoT

Enfin, le SCoT devant, au terme d'un cycle de 6 ans, faire l'objet d'une analyse de ses résultats afin de permettre au syndicat d'opter pour sa mise en révision ou son maintien en vigueur, la construction d'un **observatoire du SCoT** a été engagée. Celui-ci se déclinera en deux formats : un référentiel territorial affichant une actualisation annuelle des grandes données de diagnostic (démographie, logement...), et un cahier de l'observatoire ciblant chaque année une thématique spécifique. Les travaux d'approfondissement menés par le syndicat viendront également alimenter cet observatoire.

Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité

Le syndicat DEPART assure une mission de **suivi des documents d'urbanisme** (cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux) sur l'ensemble de son périmètre au fil des procédures engagées par les collectivités (élaborations, révisions, modifications). Il assure un travail de veille à la compatibilité des documents avec le SCoT des Territoires de l'Aube dans le cadre des élaborations, modifications et révisions engagées.

Ce travail consiste à accompagner les collectivités dès le début de leur procédure et tout au long de la démarche, afin de permettre l'appropriation des enjeux du SCoT et d'inscrire le projet communal ou intercommunal en cohérence avec ses orientations.

Pour ce faire, **le syndicat est amené à élaborer des porters à connaissance et notes d'enjeux, à prendre part aux différentes réunions de travail en mairie, et à formaliser les avis sur les projets arrêtés** dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

30 démarches de PLU(i) suivies en 2021

En 2021, le syndicat a **formalisé des avis ou des remarques** sur les dossiers suivants :

- projet de modification n°1 et projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Moussey,
- projet d'élaboration du PLU de Mesnil-Saint-Père,
- projet d'élaboration de PLU de Souigny,
- projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Torvilliers,
- projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Vendeuvre-Soulaines,
- projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Charmont-sous-Barbuise,
- projets de modifications (n°1 et n°2) du PLU de Piney,
- projet d'élaboration du PLU d'Epineuil (Communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne, limitrophe du SCoT des Territoires de l'Aube),
- projet de modification n°6 du PLU de Lavau,
- projet d'élaboration du PLU de Lusigny-sur-Barse,
- projet d'élaboration du PLU de Buxeuil,
- projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Montiéramey,
- projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Saint-Julien-les-Villas,
- projet de modification n°9 du PLU de Buchères.

En parallèle de ces avis, le syndicat a **suivi les procédures de documents d'urbanisme** suivantes, auxquelles il a été associé au cours de l'année 2021, en apportant sa contribution et son regard technique :

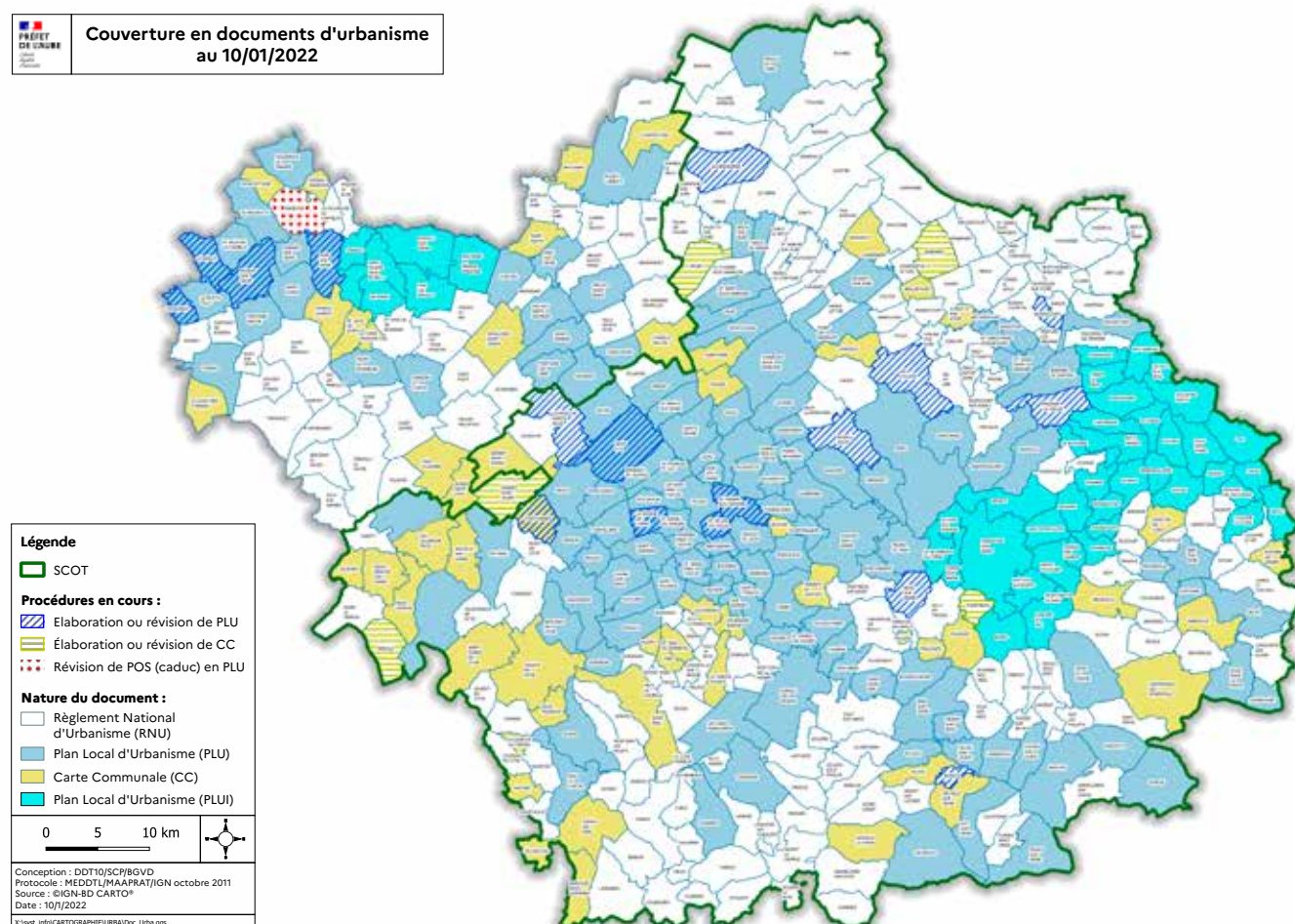
- projet de révision du PLU de Saint-Lyé,
- projet d'élaboration du PLU de Brienne-la-Vieille (avec porter à connaissance),
- projet d'élaboration du PLU de Blignicourt (avec porter à connaissance),
- projet d'élaboration du PLU de Pavillon-Sainte-Julie (avec porter à connaissance),
- projet de révision du PLU de Saint-Parres-aux-Tertres (avec diagnostic de vulnérabilité),
- projet d'élaboration du PLU de Rouilly-Sacey (avec porter à connaissance),
- projet d'élaboration de la carte communale de Jasseines (avec porter à connaissance),

- projet de révision du PLU de La Rivière-de-Corps (avec porter à connaissance et diagnostic de vulnérabilité),
- projet d'élaboration du PLU de Val d'Auzon (avec porter à connaissance et diagnostic de vulnérabilité),
- projet d'élaboration de la carte communale de Nozay (avec porter à connaissance),
- projet d'élaboration de la carte communale de Thieffrain (avec porter à connaissance),
- projet de révision allégée n°1 du PLUi de Vendeuvre-Soulaines (examen conjoint),
- projet de révision allégée n°1 du PLU de Dosches (examen conjoint),
- projet d'élaboration de PLU de Briel-sur-Barse,
- projet d'élaboration de PLU de Fontvannes,
- projet de révision du PLU de Saint-Julien-les-Villas.

En outre, **le syndicat a produit des avis sur d'autres documents et projets dans le cadre de son rôle de personne publique associée ou d'acteur de l'aménagement**. En 2021, les dossiers suivants lui ont été soumis :

- projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands pour la période 2022-2027,
- projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027,
- projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Bar-sur-Seine,
- projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Troyes (examen conjoint),
- projet d'aménagement d'une ancienne grange champenoise en halle polyvalente à Thennelières,
- projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Vauchassis,
- projets de réalisation d'aménagements paysagers et d'une aire de valorisation des déchets verts à Lavau.

Couverture en documents d'urbanisme du département et du périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube, source DDT de l'Aube, janvier 2022



La réalisation de travaux d'approfondissement

Observatoire du foncier économique

En partenariat étroit avec les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube, le syndicat DEPART a engagé un travail de recensement exhaustif des Zones d'Activité Economique à l'échelle du périmètre du SCoT, sur la base de l'étude départementale menée en 2016 par la DDT.



Vérification des périmètres selon les documents d'urbanisme, identification des surfaces occupées et non occupées (distinction des surfaces destinées en priorité à l'extension d'une activité existante de celles destinées à l'accueil de nouvelles entreprises), superposition avec les zones de risque ou de contrainte, croisement avec la maîtrise foncière publique... La nouvelle version doit permettre la constitution d'une base de données plus qualitative, à laquelle pourra être adossé un inventaire des friches selon les informations transmises par les collectivités.

En ce sens, des rencontres avec chaque EPCI se sont tenues au cours du premier semestre 2021 afin de valider ou invalider les données, recueillir les projets en cours et mieux appréhender les stratégies inter-

communales de développement économique. Ces échanges se sont avérés très riches et ont permis d'évoquer les enjeux de hiérarchisation des zones selon leur fonction structurante, intermédiaire ou de proximité, en articulation avec les orientations du SCoT des Territoires de l'Aube.

Ce travail, dont une première restitution est attendue en 2022 dans le cadre d'un cahier thématique de l'observatoire du SCoT, contribuera à améliorer la connaissance locale et à alimenter la réflexion des territoires au regard des enjeux de sobriété foncière et de limitation de l'artificialisation des sols.

Trame verte en Champagne crayeuse

Le syndicat DEPART et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube (FDC10) ont collaboré tout au long de l'année sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse. Cette étude vise à réaliser un diagnostic des linéaires paysagers à l'échelle de l'unité géographique et à mener des animations territoriales dans la perspective de plantation de haies.



Au cours du premier semestre 2021, suite au travail préalable de photo-interprétation à l'échelle des 84 communes de l'unité, **l'ensemble des haies présentes sur le territoire pilote de la communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt a été analysé et caractérisé** (39 communes parcourues, 220 kms de linéaires et 30 jours de terrain).

Les continuités écologiques de la sous-trame des milieux ouverts et thermophiles ont ensuite été modélisées grâce à deux méthodes sous Système d'Information Géographique. Quatre zones à enjeux ont ainsi été spécifiquement ciblées.

Lors d'une réunion organisée en décembre à Voué, les corridors potentiels et zones de rupture où des plantations pourraient être envisagées pour restaurer des connexions ont été présentés aux participants, élus et acteurs locaux intéressés. Plusieurs documents ont été distribués pour sensibiliser propriétaires, agriculteurs et collectivités.

Au sein de cette unité naturelle de la Champagne crayeuse marquée par des paysages ouverts de grande culture, la haie joue un rôle multiple, mêlant des fonctions écologiques, paysagères, hydrologiques mais aussi agronomiques voire économiques.



Réunion de partage du projet, photo CC Arcis Mailly Ramerupt

220 kms de haies étudiés et 30 jours de terrain

En 2022, à partir de sorties terrain pédagogiques, les premières actions de plantations pourront être envisagées suite à un diagnostic du parcellaire et à la signature d'une convention de gestion, permettant de s'inscrire dans le financement « Tram'Aube ».

L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme

Dans le cadre de la mise en œuvre et afin de mettre à disposition des outils facilitant l'appropriation du SCoT des Territoires de l'Aube, le syndicat DEPART produit des documents à vocation pédagogique tels que guides, plaquettes et fiches-outils.



En 2021, la 4^{ème} fiche-outil du SCoT, intitulée « Les zones humides : enjeux locaux et moyens de préservation » a été réalisée, publiée à 1000 exemplaires et diffusée à l'ensemble des EPCI membres, des communes du périmètre du SCoT et des délégués syndicaux.

Prairies, forêts alluviales, zones marécageuses, ripisylves, mares... autant d'espaces répondant au vocable de « zones humides », milieux naturels d'interface entre eau et terre qui remplissent des fonctions multiples sur le plan environnemental et paysager. Menacées et en régression progressive, leur préservation constitue aujourd'hui un objectif majeur. Pourtant, il n'est pas toujours simple de bien les identifier à l'échelle de son territoire ou de les prendre en compte dans sa réflexion d'aménagement.

Ce document, **élaboré conjointement par le syndicat DEPART et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient**, vise à proposer méthodes et leviers pour faciliter la lecture et la préservation des zones humides dans une démarche de projet ou de document d'urbanisme.



La « mise sous cloche » : un exemple de fausse bonne idée, les zones humides participant à la vie de nos territoires et pouvant être support d'actions de sensibilisation

Pour mémoire, trois précédentes fiches-outils avaient été produites par le syndicat portant sur « L'intégration du bâti agricole et viticole dans le paysage », « La clôture et le jardin » et « Mieux intégrer le risque d'inondation dans l'urbanisme ».

Ces fiches-outils, qui visent à approfondir une thématique du SCoT tout en restant dans l'exercice de synthèse, se présentent dans un format 8 pages avec de nombreuses illustrations et exemples à l'appui. Elles s'adressent en priorité aux élus locaux afin qu'ils s'inspirent de leur contenu lors de l'élaboration ou révision de leurs documents d'urbanisme.

Sortie terrain sur les zones humides organisée en partenariat par le Parc et les services de la DDT en juin 2021 à Courteranges



En parallèle à la sortie de la fiche-outil « zones humides », une sortie terrain organisée en partenariat par le Parc et les services de la DDT en juin 2021 a permis à l'équipe du syndicat et aux agents des services instructeurs, réunis à Courteranges, de s'initier à la reconnaissance des critères pédologiques et floristiques permettant de caractériser une prairie humide.

En fin d'année, le syndicat a également participé à un mini reportage de France 3 sur le sujet des zones humides, tourné sur le territoire du Parc.

Enfin, de façon plus générale, **le syndicat est amené à apporter son expertise et ses conseils techniques et juridiques auprès des collectivités qui le sollicitent** sur les questions d'aménagement et d'urbanisme auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

Des recherches et analyses ont ainsi été réalisées à la demande en 2021, au cas par cas, pour accompagner les élus et alimenter les processus d'aide à la décision.



La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement

Rencontres techniques avec les partenaires

Le syndicat DEPART rencontre de façon régulière les différents partenaires de travail : DDT de l'Aube, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, services d'instruction du droit des sols, services des intercommunalités... Ces points d'information permettent de partager les démarches et projets en cours, et d'échanger sur des sujets plus spécifiques.

12 réunions avec les partenaires techniques
et institutionnels en 2021

PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure

En tant que maître d'ouvrage de deux fiches-actions, le syndicat a poursuivi sa participation aux comités techniques organisés par l'EPTB Seine Grands Lacs dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure. Il a également suivi le déroulé de l'étude sur les repères de crue, contribué à l'élaboration de balades urbaines autour de l'eau (Episeine), et pris part à deux ateliers de mise en situation : le premier en juin à Bar-sur-Seine pour se former à mieux anticiper le risque inondation, le second en novembre au Centre sportif de l'Aube pour vivre une simulation de gestion de crise (« le PAPI fait sa crise »).



Première balade urbaine organisée dans le cadre du PAPI au Parc des Moulins, sur la thématique des inondations (septembre 2021)

Pôle EnR&R : présentation de projets d'énergie renouvelable

La DDT de l'Aube réunit de façon régulière le « pôle départemental des énergies renouvelables et de récupération ». Il s'agit d'une instance de consultation permettant aux porteurs de projets d'énergie renouvelable (méthanisation, photovoltaïque, éolien...) de présenter leurs démarches aux services de l'Etat et acteurs départementaux, en amont des procédures d'autorisation. Une visite de l'Unité de Valorisation Energétique Valaubia à La Chapelle-Saint-Luc a également été organisée en fin d'année. Le syndicat DEPART fait partie du pôle et a participé aux réunions organisées en 2021, ayant permis de prendre connaissance des projets et à chacun d'exprimer enjeux et éventuels points d'alerte.

Réflexion sur la transition énergétique

Le syndicat DEPART a participé à plusieurs ateliers et séances de travail sur le thème de la transition énergétique, co-organisés avec opérateurs de réseaux, collectivités locales et acteurs intéressés. En octobre, la réflexion initiée a été partagée avec les représentants du Conseil départemental de l'Aube, de Troyes Champagne Métropole, du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube, de l'agence de développement économique Business Sud Champagne, du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube, de la Chambre d'agriculture Aube-Haute Marne, de la SEM Energie, d'Enedis, de GRdF et du syndicat DEPART, et a mis en évidence l'importance de coordonner les réflexions en matière d'énergie pour construire une trajectoire commune au bénéfice du territoire.

Contribution aux projets de territoires

Dans le cadre de l'élaboration des « projets de territoires » par les EPCI, et dans la perspective des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE), le syndicat a été sollicité pour apporter sa contribution aux réflexions engagées. Une note d'enjeux a ainsi été rédigée et présentée aux élus du Bureau communautaire de Troyes Champagne Métropole en janvier, suivie d'une participation à l'un des quatre ateliers mis en place par la communauté

d'agglomération entre juin et septembre, afin d'assurer la cohérence entre les enjeux liés à la qualité du cadre de vie du territoire et les orientations du SCoT.

Le syndicat a également participé à l'un des ateliers du PTRTE de la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt en octobre sur les enjeux environnementaux et l'identification de projets potentiels en matière d'eau, de biodiversité, d'énergie ou encore de liaisons douces.

Echanges InterSCoT

L'année 2021 a été riche d'échanges et de réflexions partagées entre les SCoT, que ce soit au niveau local ou régional.

Afin d'assurer la cohérence des réflexions avec le deuxième SCoT du département en cours d'élaboration sur le nord-ouest aubois, le syndicat a participé, en tant que personne publique associée, à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du PETR³ Seine en Plaine Champenoise, le 18 janvier 2021. Les deux structures ont en outre échangé au cours de l'année sur l'observatoire du foncier économique et les évolutions législatives en matière de réduction de l'artificialisation des sols.



Jean-Pierre Abel et Stéphane Martinelli, Présidents des deux SCoT

De son côté, la Charte InterSCoT scellant le partenariat de travail entre le syndicat DEPART et le PETR du Pays de Chaumont a été officiellement signée le 15 novembre. Par cette démarche volontariste, les deux territoires s'engagent à poursuivre ensemble les réflexions sur les grands enjeux de territoire (continuités écologiques, énergie-climat, mobilité...), mettre en œuvre leur SCoT de façon partagée (mutualisation et partage de méthodes et outils...), ou encore observer et analyser les territoires de manière élargie (analyse de la consommation d'espace...). Une journée technique InterSCoT a réuni les équipes en ce sens le 15 octobre. La Charte couvre 12 EPCI et 503 communes.

Des échanges ont également eu lieu avec le PETR du Grand Auxerrois, à l'occasion d'un atelier sur les ressources environnementales organisé dans le cadre de l'élaboration de ce SCoT limitrophe le 4 octobre, et de la finalisation de son diagnostic territorial.

Enfin, les 37 SCoT régionaux ont planché sur les incidences de la loi Climat et résilience promulguée en août 2021. La loi, qui inscrit notamment l'objectif d'atteinte du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à horizon 2050, prévoit la possibilité pour les SCoT, réunis dans le cadre d'une Conférence régionale, de faire des propositions aux Régions pour l'élaboration des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation. Ces objectifs auront vocation à être territorialisés. Dans ce contexte, l'organisation régionale de la Fédération des SCoT a proposé un premier rendez-vous technique des SCoT du Grand Est le 30 septembre, suivi d'une rencontre politique le 15 novembre à Metz. Venus en nombre, les élus locaux ont notamment entériné la nécessité de disposer d'un véritable diagnostic à l'échelle des territoires de la Région Grand Est, de façon à cerner collectivement les enjeux pour les SCoT.

³ Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



Rencontre InterSCoT Grand Est du 15 novembre 2021 à Metz

Plateforme régionale du foncier

Co-animée par l'Etat et la Région Grand Est, la plateforme régionale du foncier vise à développer outils et réflexions pour une meilleure maîtrise du foncier en cohérence avec les objectifs du SRADDET. Le syndicat, membre du comité de pilotage de la plateforme, a participé de nouveau en 2021 aux différents groupes de travail proposés, portant sur l'observation locale du foncier (11 février et 27 mai), les friches (25 mars) et la nature en ville (16 mars et 8 juin).

Atelier régional

« petites et moyennes villes de demain »

La DREAL Grand Est, sous le pilotage de l'Agence d'urbanisme de Strasbourg (ADEUS), a organisé en 2021 un cycle d'ateliers prospectifs intitulé « Quels futurs pour les territoires animés par les petites et moyennes villes de la région Grand Est vers 2040/2050 ? », auquel le syndicat DEPART a contribué. Trois séances collectives de travail ont permis de dégager des scénarios dessinant les dynamiques de ces territoires pour les années à venir, entre « adaptation » au changement climatique, « fuite en avant » ou « recomposition », dont les résultats ont été restitués en juillet.



Lac d'Orient

La gestion administrative du syndicat

Analyse des dossiers de CDPENAF, CDNPS et CDAC

Le Président Jean-Pierre ABEL, la 1^{ère} Vice-Présidente Claude HOMEHR ainsi que Gilles JACQUARD, membre du Bureau, siègent dans différentes commissions départementales au titre du syndicat DEPART. Afin de préparer les avis émis, le syndicat analyse chacun des dossiers soumis en amont des séances.

Ainsi, le syndicat a étudié les dossiers présentés en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) préalablement aux 12 séances qui se sont tenues

au cours de l'année (certificats d'urbanisme, permis de construire, cartes communales, PLU...), ainsi qu'en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) réunie deux fois en 2021.

De même, les dossiers soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (projets commerciaux supérieurs à 1000 m² de surface de vente) sont analysés par le syndicat (une séance en 2021), de même que les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente, sur lesquels le Bureau a la possibilité de saisir la CDAC si les caractéristiques du projet le justifient (une séance en 2021 dans ce cadre).

99 dossiers analysés et avis rendus en commissions en 2021

Préparation des Bureaux et Comités syndicaux

Les instances syndicales se sont réunies régulièrement en 2021, à travers 5 Bureaux préparant les décisions soumises à l'assemblée et 4 Comités syndicaux rassemblant les différents délégués des territoires composant le périmètre du SCoT.

Les séances du Comité syndical ont été en grande partie consacrées à partager l'état d'avancement des missions réalisées par le syndicat, les évolutions législatives apportées par la loi Climat et Résilience sur l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette », ou encore les réflexions portées par la Fédération Nationale des SCoT, afin que les élus disposent d'une information complète sur ces sujets.

9 réunions des instances syndicales en 2021

Interventions extérieures

Ponctuellement, le syndicat DEPART est sollicité pour des interventions dans le cadre de journées, de séminaires ou de formations.

Ainsi en 2021, le syndicat est intervenu :

- auprès du CEPRI (Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation), lors d'une formation organisée en juin sur la thématique de l'intégration du risque d'inondation dans les documents de planification (en visioconférence) ;
- auprès des commissaires-enquêteurs de Champagne-Ardenne, lors d'une journée de formation en octobre sur SCoT et PLUi (à Matougues) ;
- lors de l'Observatoire de l'Eau organisé par le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) en novembre au Centre des congrès de l'Aube, à travers une intervention en table ronde de la 1^{ère} Vice-Présidente Claude HOMEHR et une vidéo illustrant le rôle du SCoT dans la prise en compte de la vulnérabilité de la ressource.



L'Observatoire de l'eau, un outil pour renforcer la connaissance et l'action locale face à la réduction de la quantité et de la qualité de la ressource eau (18 novembre 2021, Centre des congrès de l'Aube, 300 participants)

Formations

Deux formations internes ont pu être dispensées pour l'ensemble de l'équipe, l'une sur les méthodes informatiques de modélisation de la trame verte et bleue (janvier), l'autre sur l'administration du site internet (juin).

Par ailleurs, Aurore CHAUSSEPIED a suivi deux journées de formation au Plan Local d'Urbanisme les 24 et 25 mars 2021 en distanciel, dispensées par l'organisme EFE.

Journées d'étude et webinaires

La quasi-totalité des journées d'études, ateliers et séminaires planifiés en 2021 a été adaptée en format digital en raison du contexte sanitaire exceptionnel.

Voici le récapitulatif des événements auxquels l'équipe du syndicat a participé :

- Fédération Nationale des SCoT :
 - conférence de presse sur le ZAN avec l'UNAM⁴ (7 janvier)
 - webinaire SCoT et PCAET⁵ (14 janvier)
 - webinaire LIFTI⁶ sur le ZAN (9 avril)
 - webinaire SCoT et Forêt (11 mai)
 - webinaire juridique sur les conséquences des ordonnances ELAN (9 juin)
 - webinaire modèles économiques et formes urbaines, en partenariat avec l'UNAM (1^{er} juillet)
- CEPRI : Assemblée Générale et présentation de la plateforme PAPI (30 juin)
- Région Grand Est : explication des données INSEE (3 juin)
- Préfecture de l'Aube : le rôle du maire en prévention des risques (14 décembre)
- Chambres d'agriculture Aube et Haute-Marne : visioconférence sur le stockage de l'eau en agriculture (13 janvier)

⁴ Union Nationale des Aménageurs

⁵ Plan Climat Air Energie Territorial

⁶ Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes

Rencontres Nationales des SCoT

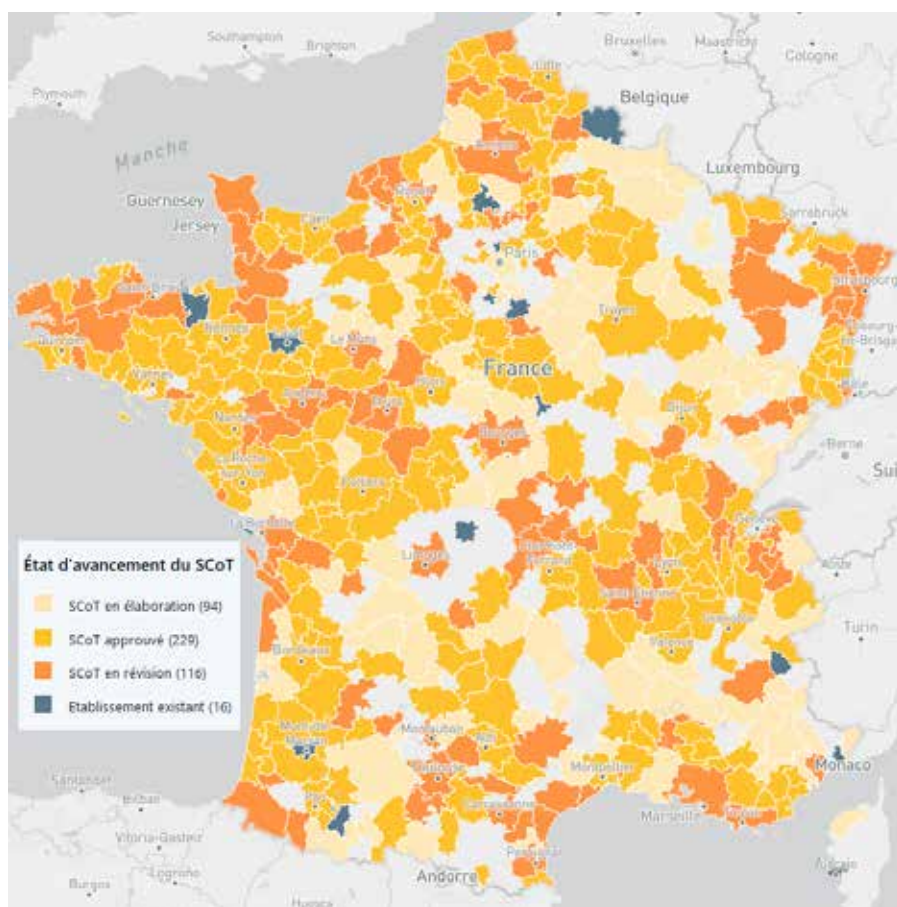
Le syndicat participe de manière active aux temps forts organisés par la Fédération Nationale des SCoT. Parmi ceux-là, les Rencontres Nationales des SCoT (RNS) ponctuent l'année. Elles se sont déroulées les 26 et 27 août 2021 à Saint-Malo et ont su réunir 330 participants sur le thème de la mise en action des SCoT.



Intervention de Mme Claude Homehr
lors des RNS 2021



Les élus, Mmes Zajac et Homehr, M. Duquesnoy,
et l'équipe technique du syndicat à Saint-Malo



D'abord animées par les pré-rencontres techniques d'une demi-journée, elles se sont poursuivies par plusieurs tables-rondes, mettant en avant des retours de territoires riches et diversifiés en matière de mise en œuvre de leur document. C'est à l'occasion de l'une d'elles que Mme Claude HOMEHR, Vice-Présidente du syndicat, est intervenue, évoquant les enjeux de la thématique « agricole » pour les documents de planification, à partir d'illustrations de notre territoire.

La FédESCoT compte **323 adhérents, représentant 72% des structures porteuses de SCoT**.

Début 2022, 229 SCoT sont approuvés et 209 sont en cours d'élaboration ou de révision.

Carte des SCoT en France
(2022, centre de ressources SCoT en action)

La gestion des données statistiques et infographiques

Dans le cadre de la convention de service partagé avec la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, le syndicat DEPART veille à la mise à disposition des données cadastrales, à la gestion des documents d'urbanisme sous Système d'Information Géographique (préparation des données, échanges de fichiers avec les prestataires, intégration et alimentation des bases cartographiques), et à la gestion des données statistiques et cartographiques pour le suivi et l'évaluation du SCoT (mise à jour des bases de données utiles à l'observation territoriale, traitement et production de données).

Ces missions sont assurées par les agents de TCM pour le compte du syndicat DEPART.



L'animation du syndicat

Lettres du SCoT

Afin d'informer sur les actualités du syndicat auprès de ses membres, **une lettre du SCoT est diffusée tous les trois mois** à l'ensemble des EPCI, délégués, partenaires techniques du syndicat et personnes intéressées, **retraçant de manière synthétique les travaux en cours et les réflexions engagées**.

Les lettres du SCoT produites en 2021 ont permis d'informer sur la publication de la fiche-outil dédiée aux zones humides, l'avancée de l'étude sur la trame verte en Champagne crayeuse, les Rencontres Nationales des SCoT, le travail réalisé dans le cadre de la veille à la compatibilité SCoT-PLU(i) ou encore les réflexions engagées sur le Zéro Artificialisation Nette.

4 lettres du SCoT en 2021

Site internet

Structuré selon trois volets, « Le syndicat DEPART », « Le SCoT des Territoires de l'Aube » et « Vie et action du syndicat », le site internet permet une large information du public, depuis la présentation de la structure à celle du territoire couvert par le SCoT, en passant par le descriptif des missions et travaux réalisés.

Le site offre un accès direct aux documents produits ou relayés par le syndicat (Espace téléchargements), et aux derniers articles publiés (Actualités). Dynamique et graphique, le site comprend aussi un « Espace membres » permettant un accès privilégié aux documents de travail du SCoT pour les élus du syndicat et ses partenaires.

La fréquentation du site a encore progressé en 2021, avec une moyenne de 6650 visites mensuelles (5700 en 2020, 5000 en 2019).

6650 visites par mois sur le site Internet

SYNDICAT
DEPART



SCoT
DES TERRITOIRES
DE L'AUBE

LE SYNDICAT DEPART

LE SCoT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

VIE ET ACTION DU SYNDICAT

🔍 📁 📄 🔒

Retour sur les Rencontres nationales
des SCoT 2021

Les SCoT en action au programme !

Le bilan financier

Les recettes

Les recettes du syndicat DEPART reposent principalement sur les cotisations de ses 9 EPCI membres. En 2021, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 360 122,63 €, dont 358 558,20 € pour le poste dotations, subventions et participations, et 1 564,43 € pour le poste autres produits de gestion courante.

Les dépenses

Le syndicat DEPART a engagé 296 548,12 € de dépenses en 2021. Le résultat de l'année est donc excédentaire de 63 574,51 €. Les dépenses se sont réparties selon les postes suivants : 150 207,69 € de charges à caractère général, 118 350,09 € de charges de personnel et 27 990,34 € d'autres charges de gestion courante.



Syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne

28 boulevard Victor Hugo

10 000 TROYES

www.syndicatdepart.fr

MARS 2022

